

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-17

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	5 000 000
Jeunesse et vie associative	0	2 066 958
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	0	7 066 958
SOLDE	-7 066 958	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 7 066 958 € des autorisations d'engagement et de 7 066 958 € des crédits de paiement de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 5 000 000 € en autorisations d'engagement et de 5 000 000 € en crédits de paiement du programme « Sport » ;
- une minoration de 2 066 958 € en autorisations d'engagement et de 2 066 958 € en crédits de paiement du programme « Jeunesse et vie associative ».